

**Procès-verbal de la douzième séance spéciale du conseil d'administration du
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
tenue le 10 février 2020 par conférence téléphonique à laquelle il y avait
quorum et approuvé le 26 mars 2020**

Sont présents : M. Pierre Boucher, président (en ligne)
Mme Chantal Charrette (en ligne)
Mme Jacqueline Codsì (en ligne)
M. Alexandre Duval (en ligne)
Mme Denise Ménard (en ligne)
Mme Nicole Mongeon (en ligne)
Mme Diane Lyonnais (en ligne)
Mme Françoise Rollin (en ligne)
M. Xavier Vandeputte (en ligne)
M. Michel Wong Kee Song (en ligne)
Mme Annie Zaor (en ligne)

Sont absents : M. Fernand Croisetière
M. Richard Deschamps, président-directeur général et secrétaire
Docteur Pierre Guay
Mme Pierrette Lalonde
Docteur Jean-Marc Lepage

1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour

L'appel des présences, confirme que le quorum est atteint. Le président remercie les membres du conseil d'administration d'avoir répondu à l'avis de convocation transmis à chaque membre conformément aux dispositions du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration.

La séance spéciale débute à 17 heures. Une proposition d'adoption de l'ordre du jour est appelée.

CA 2020-02-21

IL EST PROPOSE, DUMENT APPUYE ET RESOLU A L'UNANIMITE

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande de modification au permis du CISSSS de la Montérégie-Centre – installation Centre Saint-Lambert

3. Levée de l'assemblée

2. Demande de modification au permis du CISSSS de la Montérégie-Centre : Installation Centre Saint-Lambert (5121-9269) (ACA-20-02-1)

La directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, Mme Maryse Poupart, explique que le Centre Saint-Lambert offre déjà les services d'un hôpital de jour, des services externes (réadaptation) et 73 lits d'hébergement temporaire. Si la demande de modification au permis est adoptée, dix de ces lits deviendraient des lits d'hospitalisation de gériatrie active laissant 63 lits dédiés à l'hébergement temporaire. En réponse à une question d'un membre, Mme Lise Pouliot, présidente-directrice générale adjointe, explique que ce changement s'impose pour s'ajuster au profil de la clientèle à desservir. Les médecins qui pratiquent actuellement au Centre Saint-Lambert offriront les services médicaux requis à la clientèle visée.

CA-2020-02-22

- ATTENDU QUE** le CISSS de la Montérégie-Centre est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2);
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LRQ, c. S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
- ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner davantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;
- ATTENDU QUE** le CISSS de la Montérégie-Centre désire apporter des changements sur son permis par la modification de l'installation Centre Saint-Lambert;
- ATTENDU QUE** le Centre Saint-Lambert a présentement sur son permis : hôpital de jour, 120 lits d'hébergement permanent et 2 lits d'hébergement temporaire, le tout dans la mission CHSLD;
- ATTENDU QUE** depuis novembre 2010, le Centre Saint-Lambert n'a plus de lits d'hébergement permanent et offre des services de réadaptation à une clientèle ayant une déficience physique;
- ATTENDU QU'** une demande de modification de permis envoyée en septembre 2019 pour avoir : 73 lits d'hébergement temporaire, hôpital de jour, services externes (réadaptation), le tout dans la mission CHSLD, est toujours en traitement par le MSSS ;
- ATTENDU QU'** afin de mieux servir la clientèle, l'établissement souhaite ouvrir, dès que possible (février 2020), une unité courte durée avec 10 lits d'hospitalisation de

gériatrie active dans la mission CHSGS (Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés);

ATTENDU QUE le Centre Saint-Lambert a le plateau technique requis pour répondre aux besoins cliniques d'une clientèle hospitalisée sur une unité courte durée de gériatrie;

ATTENDU QUE l'établissement souhaite ajouter la mission CHSGS et modifier la capacité dans la mission CHSLD pour ainsi avoir :

Mission CHSLD	Hôpital de jour Services externes (réadaptation) 63 lits d'hébergement temporaire
Mission CHSGS	10 lits d'hospitalisation de gériatrie active

ATTENDU QUE dans le cadre d'une demande de modification précédente, la dénomination suivante a été acceptée par le MSSS : « Centre de services pour les aînés de Saint-Lambert »;

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU QUE le CISSS de la Montérégie-Centre désire modifier son permis tel qu'indiqué au formulaire de modification de permis présenté au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LRQ, c. S-4.2, r.8);

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- DE DEMANDER** à la ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser les modifications au permis du Centre Saint-Lambert comme suit :

Installation	Mission	Services	Modification de la dénomination pour
Centre Saint-Lambert	CHSLD	Hôpital de jour Services externes (réadaptation) 63 lits d'hébergement temporaire	Centre de services pour les aînés de Saint-Lambert
	CHSGS	10 lits d'hospitalisation de gériatre active	

- D'AUTORISER** le président-directeur général de l'établissement à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

3. Levée de la séance spéciale

CA-2020-02-23

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé,

IL EST PROPOSE, DUMENT APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU

DE LEVER la séance spéciale à 17 h 6.



Pierre Boucher

Président

11 juin 2020

Date



Richard Deschamps

Secrétaire

11 juin 2020

Date

**Documents déposés et résolution adoptée à la séance spéciale du conseil d'administration
du 10 février 2020**

<i>Codification</i>	<i>Documents déposés</i>	<i>Résolutions</i>
	Avis de convocation à la séance spéciale du conseil d'administration du 10 février 2020 – application Outlook	
	Ordre du jour du 12 février 2018. 1 page	CA 2020-02-21
ACA-20-02-1	Demande de modification au permis du CISSS de la Montérégie-Centre : installation Centre Saint-Lambert	CA 2020-02-22
	Levée de la séance	CA 2020-02-23